

Objet

Dossier D : habilitation, à compter du 1er septembre 2015, de l'université d'Orléans à délivrer le titre d'ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique de l'université d'Orléans, dans une nouvelle spécialité « Génie industriel » (nom d'usage "Génie industriel appliqué à la cosmétique, la pharmacie et l'agro-alimentaire") en formation initiale sous statut étudiant et en formation continue

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9,
- Vu la demande présentée par l'université d'Orléans – Ecole polytechnique de l'université d'Orléans,
- Vu le rapport établi par Agnès SMITH (rapporteuse principale), Laurent MAHIEU et Georges SANTINI (membres de la CTI), présenté lors de la séance plénière du 9 décembre 2014,

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

Présentation générale

L'École Polytechnique de l'Université d'Orléans, dénommée Polytech Orléans, est une composante interne de l'université d'Orléans. C'est une école d'ingénieurs en 3 ans précédés principalement d'un Parcours des écoles d'ingénieur Polytech (PeiP) de 2ans recrutant sur concours post bac.

Polytech Orléans compte 1000 élèves-ingénieurs, 50 personnels administratifs et techniques. Elle s'appuie sur une centaine d'enseignants et enseignants-chercheurs. Le budget de l'école, hors masse salariale, est de 2,7 M€.

L'école délivre chaque année environ 250 ingénieurs dans 6 spécialités sous différentes voies de formation (étudiant, apprenti, formation continue) principalement sur le site d'Orléans, et à Châteauroux pour l'une d'entre elles.

NB : le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées** par l'école mise à jour annuellement sur le site de la CTI. (<http://extranet.cti-commission.fr/recherche>).

Evolution de l'institution

Il s'agit ici d'une demande d'habilitation d'une nouvelle spécialité «génie industriel » (nom d'usage : « génie industriel appliqué à la cosmétique, la pharmacie et l'agro-alimentaire »), en dehors du cadre de renouvellement périodique en formation initiale sous statut d'étudiant.

La dernière habilitation date de la rentrée 2014 (avis 2014/01-03) d'une durée de 6 ans pour les spécialités « Electronique et Optique », « Génie Civil » (statut étudiant et formation continue), « Production » (apprentissage en partenariat avec ITII Centre), et d'une durée de 3 ans pour les spécialités « intelligence du bâtiment » à Châteauroux (apprentissage), « Energétique » et « Mécanique, Matériaux, Mécatronique » (statut étudiant et formation

continue). L'avis attirait l'attention sur quelques points faibles : un certain manque de vision globale et de hiérarchisation des priorités, un manque d'attractivité de l'école, un cursus trop chargé, un cloisonnement des spécialités, un fort taux de redoublement et/ou échec, et suggérait un recentrage des spécialités vers une approche métiers/compétences.

Depuis le dernier audit, l'école a engagé des actions pour pallier ces points faibles.

Projet de formation

Le projet de création de la spécialité Génie industriel appliqué à la cosmétique, la pharmacie et l'agro-alimentaire répond à une demande précise des industriels des domaines visés. Ces domaines expriment des besoins en cadres sur des profils proches, alliant les méthodes de production, la qualité et le respect des contraintes réglementaires.

Le projet vise le recrutement d'une trentaine d'étudiants chaque année dans ce cycle ingénieur.

Les ingénieurs formés doivent avoir une vision globale de l'ensemble du système de production (de l'approvisionnement à l'expédition). Pour répondre aux exigences (normes) des domaines d'activité, ils doivent pouvoir interagir avec leur environnement, avoir la culture du changement et savoir se remettre en cause. La dimension internationale de la formation sera très importante.

Cette spécialité « Génie industriel » serait implantée à Chartres à proximité de l'IUT, dans un bâtiment partagé avec d'autres formations présentes (licence de biologie, capacité en droit) ou à venir.

Synthèse de l'évaluation

La CTI a noté **les points forts** suivants

- Ancrage local et régional
- Appui de l'Université
- Soutien des structures professionnelles (pôle de compétitivité CosmeticValley, cluster Polepharma, CCI) et des collectivités territoriales.
- Ancrage de la formation sur la recherche de l'école et le potentiel local
- Politique d'assurance qualité
- Formation ouverte à l'international
- Organisation de la dernière année en alternance permettant notamment la mise en place de contrats de professionnalisation

Et les **points faibles**

- Hybridation insuffisante des compétences.
- Volume horaire destiné aux trois domaines d'activité visés.
- Manque de moyens humains et incertitudes quant à l'affectation de personnels sur cette formation.
- Pérennité financière de la formation.

En conséquence, **la Commission des Titres d'Ingénieur émet un avis favorable** à l'accréditation **pour une durée restreinte de 2 ans**, à compter du 1^{er} septembre 2015, de l'Université d'Orléans à délivrer le titre suivant :

« Ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique de l'Université d'Orléans »
dans la spécialité « Génie industriel »,
en formation initiale sous statut étudiant
sur le site de Chartres

La Commission des titres d'ingénieur demande à la présidence de l'Université d'Orléans de lui adresser avant le 1^{er} juillet 2015 une note décrivant les moyens humains (personnels enseignants, administratifs et techniques) affectés au cursus en cours d'ouverture sur le site de Chartres.

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

- Mettre en place les moyens humains et les moyens financiers permettant à la formation de bien fonctionner sur ce site nouveau.
- Développer les enseignements relatifs aux domaines d'activité envisagés

Délibéré en séance plénière à Paris, le 9 décembre 2014.

Approuvé en séance plénière à Nancy, le 11 février 2015.



Le président
Laurent MAHIEU

Avis n° 2015/10-06
relatif au suivi de l'École polytechnique de l'université
d'Orléans (Polytech Orléans)

Objet :

Rapport intermédiaire demandé le 9 décembre 2014 sur les moyens affectés à l'école pour mettre en place la nouvelle spécialité "production dans les entreprises du secteur de la cosmétique et de la pharmacie" en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue sur le site de Chartres.

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R 642-9,
- Vu le rapport intermédiaire transmis le 30 juin 2015 par l'École polytechnique de l'université d'Orléans,
- Vu le rapport établi par Agnès SMITH (membre de la CTI et rapporteure principale) et présenté en réunion plénière de la CTI le 13 octobre 2015,

La Commission des titres d'ingénieur a examiné le rapport intermédiaire adressé par l'École polytechnique de l'université d'Orléans précisant l'état des moyens humains qui sont affectés à la nouvelle formation en Génie industriel sous statut d'étudiant (site de Chartres).

La Commission prend acte, **favorablement**, des informations fournies par l'école relatives aux points demandés.

Les premiers diplômes seront délivrés à l'issue de l'année universitaire 2017/2018.

Délibéré et approuvé en séance plénière à Paris, le 13 octobre 2015.



Le président
Laurent MAHIEU